

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-095** **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN**

**Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 71 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 80**

**Étaient présents et ont pris part au vote :** Daniel FABRE, Daniel GUEUR (à partir de la délibération n°2026-077), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (jusqu'à la délibération n°2026-077), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2026-098), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-073), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :** Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Patrick MILLET (à Marcel JACQUIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

**Étaient excusés et suppléés :** Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

**Étaient excusés :** Serge GARDIEN, Éric GAILLARD.

**Étaient absentes :** Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au sein du GIP « Péroutes 2030 »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 relatifs au fonctionnement des organes délibérants des EPCI ;

VU les statuts de la CCPA ;

VU les statuts du Groupement d'Intérêt Public « Péroutes 2030 » ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique qu'en 2019, la CCPA a acté de la création d'un groupement d'intérêt public dit GIP « Péroutes 2030 » qui a pour objet le pilotage de la mise en tourisme de la Cité médiévale de Péroutes, hors du champ de compétence de l'office de tourisme.

Il a pour mission, à titre principal, de :

- Concevoir un plan pluriannuel d'actions intitulé « Péroutes 2030 » et en assurer le suivi,
- Constituer un espace de dialogue et de concertation entre ses membres,
- Aider à la préparation de l'action de ses membres,
- Faciliter les partenariats opérationnels et/ou financiers, et notamment rechercher des financements extérieurs,
- Proposer des actions à ses membres,
- Coordonner les actions de ses membres,
- Définir les orientations de la mise en tourisme de la Cité médiévale de Péroutes.

Ce GIP est constitué de 8 membres fondateurs dont la CCPA, chacun détenant une voix.

Il convient de désigner une personne pour le mandat, en tant que membre du comité de suivi et de l'assemblée générale du GIP « Pérouges 2030 », ainsi que son suppléant.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. Jean-Louis GUYADER, titulaire, et Mme Béatrice DALMAZ, suppléante, pour représenter la CCPA au sein du GIP « Pérouges 2030 ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026  
Publiée le 13 MAI 2026*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

